



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 07 MARS 2019**

PRESENTS : Michel CHEYMOL - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET – Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO – Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD – Lisette BUISSON - Corinne GUYONNET – David LAS – Jérôme DUCHALET - Bernard LAVEDRINE

ABSENTS EXCUSES : José CARDOSO - Loïc DEBOUESSE - Delphine PHLIX – Daniel SIODLAK

POUVOIRS : José CARDOSO à Georges PAILLERET - Loïc DEBOUESSE à Mohammed KEMIH – Delphine PHLIX à Jérôme DUCHALET – Daniel SIODLAK à Bernard LAVEDRINE

A été nommé secrétaire de séance David LAS

Le Président ouvre la séance à 20h10 en donnant la parole à Bertrand LENOIR et Elizabeth LEVIEUX du SDE 03.

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial : présentation par le SDE 03

Présentation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par le SDE 03. Le PCAET est un document de planification comprenant des actions concrètes et réalisables.

Pour rappel, la Communauté de Communes du Val de Cher, par délibération n° 20181109-004, a confié au SDE 03 l'élaboration de son PCAET.

Cette présentation permettra d'informer les élus sur la définition et les enjeux d'un PCAET, les différentes étapes de réalisation ainsi que sur la participation de la CCVC.

La démarche PCAET rassemble les onze intercommunalités du département : les EPCI obligés (3 communautés d'agglomération et 3 communautés de communes de plus de 20 000 habitants) et les EPCI non-obligés (les petites communautés de communes).

Deux bureaux d'études ont été recrutés fin d'année 2018.

Les trois phases de l'élaboration d'un PCAET sont le diagnostic (début 2019), le programme d'actions et le suivi et l'évaluation des actions.

Le calendrier de réalisation est le suivant :

- Lancement : décembre 2018 / janvier 2019
- Diagnostics : janvier 2019 / avril 2019

- Stratégie : avril 2019 / juin 2019
- Plan d'actions : juin 2019 / septembre 2019
- Outils de suivi et d'évaluation : septembre 2019 / octobre 2019
- Dépôt : novembre 2019 (validation en mai 2020)

Il faut faire attention à mettre en relation les PLU et le PCAET sans oublier le SCoT, ainsi que tous les autres outils de planification (SRADDET, ...)

L'enjeu est de bien mobiliser les acteurs du territoire pour qu'ils s'approprient la démarche, ainsi que de faire participer la population.

En ce qui concerne la communication, des « théâtres forums » vont être organisés dans le cadre de la concertation citoyenne. Une appropriation de la communication devra se faire en local (échelle EPCI), en plus de celle faite à l'échelle départementale. Les intercommunalités sont le relais du PCAET dans les territoires.

A l'issue de la présentation, le président reprend l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 FÉVRIER 2019

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

<p><u>Objet</u> : Démarche « Résilience » : nouveau projet de territoire à l'échelle du territoire</p>

Le PETR porte une démarche, appuyée par les services de l'Etat (DDT, CEREMA), de réflexion participative sur le projet de territoire. Les 90 communes ont toutes reçu un courrier demandant la participation d'un élu et d'un acteur de la société civile. Des ateliers seront organisés au printemps, cf. agenda ci-dessous.

Résilience : « Capacité à absorber une perturbation, à se réorganiser, et à continuer de fonctionner » [système] ; « Capacité à surmonter les chocs traumatiques » [psycho] ; **capacité du territoire à rebondir ?**

Il y aura finalement 3 ateliers (les lieux restent à confirmer) :

- Le 2 avril à 19h00 pour le lancement de la démarche et l'identification des freins et atouts du territoire :
- le 4 juin à 19h00 pour les ateliers relatifs à l'identification des pistes d'action à court et moyen terme
- le 2 juillet à 19h00 pour la réunion de restitution.

M. Kemih observe que ces questions sont très intéressantes mais que cela fait plusieurs années que les élus et habitants sont sollicités à ce sujet. Il ajoute que sans suite donnée à ces démarches, la mobilisation ne sert à rien. Il appelle de ses vœux la poursuite de la démarche à l'issue de ces ateliers.

M. Quersin trouve le terme « résilience » peu adapté (sinon en mécanique, ou en psychologie) et déplore l’habillage, l’emballage, le mot-slogan qui ne sert en réalité pas le territoire.

Objet : Point sur la programmation Remp’arts 2019

Pour rappel, afin de bénéficier de la subvention « aide aux festivals » du Conseil Départemental, il est obligatoire de programmer au moins 4 représentations.

Lors de la réunion du 5 février, la commission a arrêté le choix des quatre compagnies qui se produiront au Festival Remp’Arts 2019 : Ubürik, Le Petit Théâtre Dakoté, le Théâtre des Ilets et la Compagnie le Liquidambar. Pour la compagnie Ubürik, le choix de la pièce n’est pas encore arrêté.

Les deux scénarios possibles sont les suivants :

- Scénario 1 :

Date	Pièce	Lieu	Coût
05/07	La maison aux arbres étourdis	Château du Creux Repli salle des fêtes de Vallon	1 150 € 357,60 € (frais annexes)
12/07	Paradisi hortus	Château du Cluzeau	897 € 239,40 € (frais annexes)
16/07	Crash sex	Château de la Crête Repli salle des mariages	1 266 € 228,20 € (frais annexes)
19/07	Bons baisers de Bergame	Pont-canal de Vaux Repli salle des fêtes de Vaux	600 € 350 € (frais annexes)
		TOTAL	5 088,20 €

- Scénario 2 :

Date	Pièce	Lieu	Coût
05/07	La maison aux arbres étourdis	Château du Creux Repli salle des fêtes de Vallon	1 150 € 357,60 € (frais annexes)
12/07	Paradisi hortus	Château du Cluzeau	897 € 239,40 € (frais annexes)
16/07	Crash sex	Château de la Crête Repli salle des mariages	1 266 € 228,20 € (frais annexes)
19/07	Je ne suis pas une île	Pont-canal de Vaux Repli salle des fêtes de Vaux	1 800 €
		TOTAL	5 938,20 €

Le budget alloué à la programmation est de 7 500 € pour le cachet des troupes, les redevances SACD, les raccordements EDF et les apéritifs.

Objet : Musée du Canal de Berry : tarifs et horaires d'ouverture du Musée, des bateaux électriques et évènements 2019

A. Tarifs

Il est proposé par la commission développement touristique et culturel de reconduire les tarifs suivants pour le musée du canal de Berry :

- **Tarifs musée** : 5,00 € plein tarif / 4,00 € tarif groupe / 3,00 € tarif réduit / gratuit pour les moins de 10 ans ;
- **Tarif réduit accessible** aux 10-18 ans / étudiants / chômeurs / minimas sociaux
- **Tarif audioguide** : gratuit

La commission développement touristique et culturel propose :

La gratuité du musée lors des manifestations telles que la **nuite des musées**, les **journées du patrimoine** et le **marché du terroir**.

À ce sujet, M. Ciofalo rappelle que Mme Martine Hospital expose ses peintures au musée du 2 avril au 26 mai, et qu'elle participera à la Nuit des Musées le 18 mai en animant une conférence (coût : 200 €).

M. Garson se demande s'il faut continuer de participer à la Nuit des Musées. M. Ciofalo lui précise que c'est déjà validé pour 2019.

M. Kemih se questionne sur l'impact de cet évènement sur l'image et la notoriété du Musée du Canal de Berry.

M. Cheymol rappelle que les 80 personnes présentes en 2018 avaient trouvé l'initiative très intéressante, et souhaitent revenir visiter le musée.

Après vote (pour : 10, contre : 3, abstention : 7), la conférence de Mme Hospital lors de la Nuit des Musées est maintenue.

Enfin, il est proposé d'harmoniser les tarifs de location de bateaux : coût pour la location d'1 heure de bateau électrique :

- 4, 5 et 6 places : 23,00 €
- 8 places : 30,00 €
- Bateaux Pédaliers : 15,00 €

B. Horaires

Le musée sera ouvert du **mardi 02 avril au dimanche 03 novembre 2019**. Le musée est ouvert lors des jours fériés.

Basse saison :

- **Avril – Mai – Juin – Septembre - Octobre - Novembre** : du mardi au dimanche, jours fériés de 14h00 à 18h00.

Haute saison :

- **Juillet - Août** : du mardi au dimanche, jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

C. Bateaux

Bateaux électriques - Musée du Canal de Berry (Magnette) :

- Basse saison :
 - o **Avril – Mai – Juin – Septembre - Octobre – Novembre** : du mardi au dimanche, jours fériés de 14h00 à 18h00.
- Haute-saison :
 - o **Juillet - Août** : du mardi au dimanche, jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Bateaux électriques – Allée des Soupirs (Vallon-en-Sully) :

Modification de l'amplitude d'ouverture, du 29 juin au 1^{er} septembre :

- Haute-saison :
 - o **Tous les jours** y compris jours fériés, de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs et horaires d'ouverture du Musée du Canal de Berry et des bateaux.

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Délibération n° 20190307 - 002

<u>Objet : Musée du Canal de Berry : tarifs des nouveaux objets boutique</u>

La commission tourisme/culture a validé lors de sa dernière réunion la commande de nouveaux livres et de DVD. Le conseil doit désormais se prononcer sur les tarifs de vente de ces produits. Voici les tarifs suggérés :

- DVD La Veuve Couderc acheté au prix de 9,83 € TTC → 15 €
- Mariniers vie et quotidien acheté au prix de 18,11 € TTC → 26 €
- Montluçon mémoire d'une ville acheté au prix de 13,33 € TTC → 19,90 €
- Mariniers Charles Fiquet photographe humaniste acheté au prix de 16,75 € TTC → 25 €
- La maison du canal acheté 3,93 € TTC → 5,60 €
- Maigret : écluse n°1 acheté 3,93 € TTC → 5,60 €
- Simenon en bateau acheté 4,27 € TTC → 6,10 €
- Des chevaux des péniches et des hommes acheté 10,50 € TTC → 13 €
- Halage et traction acheté 5,25 € TTC → 8 €
- Nicolas saint patron acheté 3,15 € TTC → 5 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs proposés pour les nouveaux objets de la boutique du Musée du Canal de Berry.

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Questions diverses :

- **Porteur de projet intéressé par une parcelle à la ZA de la Vauvre :** M. Gangneron souhaite acquérir une parcelle de 2 000 m² en façade pour y construire son entreprise de couverture (400 m²). Il propose un prix d'achat à 5 € HT / m² pour respecter son budget.
Un accord de principe est donné par les membres du conseil communautaire. Ce point sera tout de même délibéré au conseil du 28 mars prochain.
- Les travaux de l'hôtel d'entreprises à La Vauvre : les préparatifs avancent, le géomètre doit passer semaine prochaine.
- Une feuille circulera à l'issue du conseil, pour connaître les personnes intéressées par la visite d'une unité de méthanisation dans l'Eure-et-Loir de l'entreprise Vol-V Biomasse au printemps.
- **Prochains conseils communautaires :**
 - Le jeudi 28 mars 2019 à 20h00 à Audes (CA)
 - Le **mardi 09 avril 2019** à 20h00 à Estivareilles (vote du budget) au lieu du jeudi 11 avril 2019 comme vu au conseil communautaire du 07 février dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 heures 45.

Le secrétaire,

Le Président,

Les délégués,